



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 109954

Texte de la question

M. Jean Le Garrec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation d'anciens boursiers BDI ayant effectué leur mission au sein du CNRS au regard de leurs droits à retraite. Il apparaît en effet que, bien qu'ayant cotisé à la sécurité sociale et à l'IRCANTEC durant ces années, le service des pensions du CNRS refuse toute validation desdites années au motif qu'aucun texte réglementaire ne prévoit pour l'heure cette situation précise. Il lui demande dans ces conditions de lui indiquer quelles sont ses intentions pour mettre un terme à une situation injuste et dans quels délais sera pris l'arrêté concernant cette catégorie de personnels au regard de leur retraite.

Données clés

Auteur : [M. Jean Le Garrec](#)

Circonscription : Nord (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109954

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11738